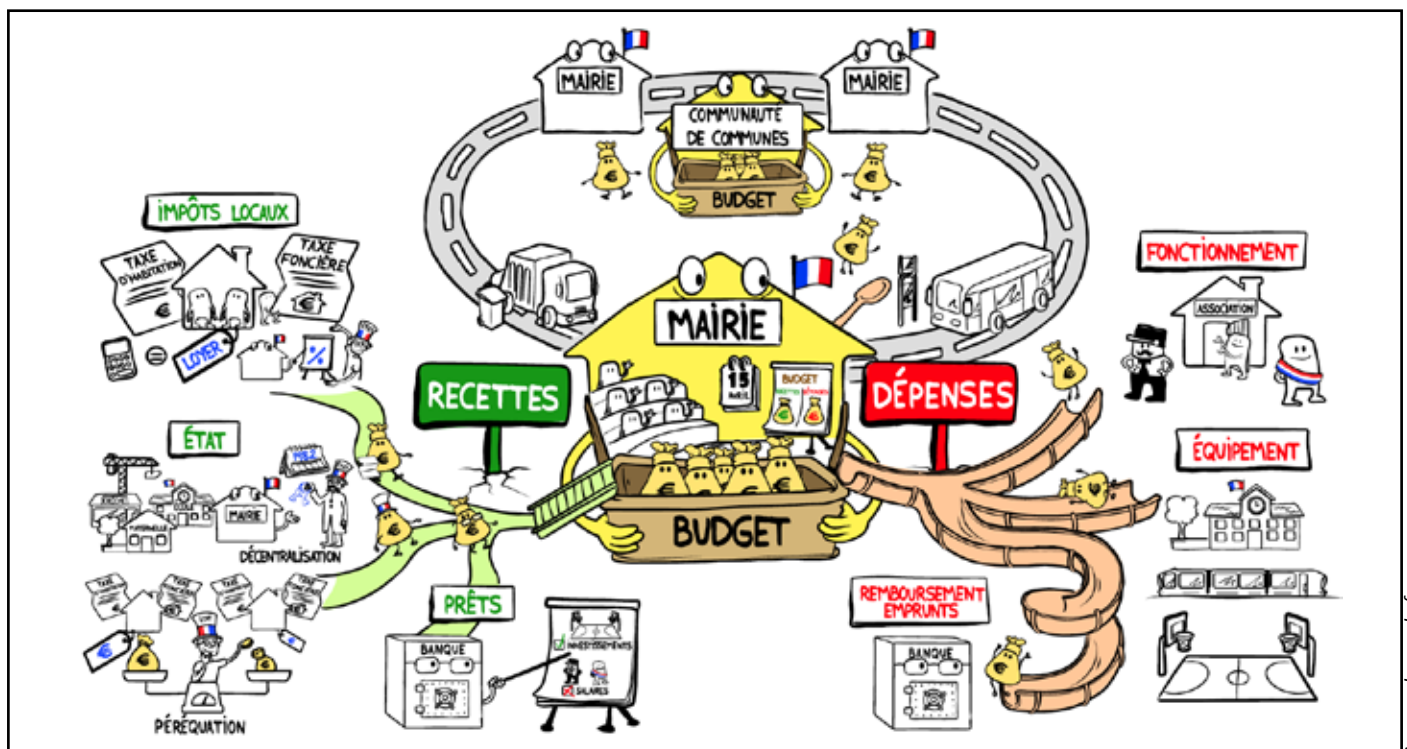


# Le budget d'une commune, comment ça marche ?

**Toute politique municipale, tant en matière de services rendus à la population que d'aménagements urbains, a besoin de moyens financiers pour être mise en œuvre.**

L'élaboration du budget est le temps fort de la vie financière d'une commune pour le maire, ses adjoints et les conseillers. Il est important d'améliorer la circulation de l'information, la qualité et la lisibilité des documents de cette étape qui détermine l'avenir de la commune, afin que les citoyens possèdent les clés de compréhension et éviter les interprétations erronées.

À l'image du budget d'un particulier, recettes et dépenses constituent le budget d'une commune, qu'elle vote chaque année. Il lui permet de mettre en œuvre les projets qu'elle a définis, d'anticiper ses besoins, et d'assumer les dépenses inhérentes à ses missions (frais de personnel, services publics...).



Source : lemond.fr

## Plusieurs étapes sont nécessaires pour aboutir à l'établissement du budget

- la **préparation budgétaire** permet à chaque service d'évaluer ses recettes probables et ses besoins de fonctionnement,
- le **débat d'orientation budgétaire** permet de s'accorder sur les orientations et les réalisations à mettre en œuvre,
- le **vote du budget en conseil municipal** permet au maire d'engager les dépenses et de recouvrer les recettes,
- le **vote du compte administratif** clôt l'exercice précédent après l'examen de son exécution.

## Les clés POUR COMPRENDRE

- le maire a la responsabilité de préparer le budget en collaboration avec les élus, et plus particulièrement l'adjoint aux finances, et les services municipaux.
- l'État exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor Public, du Préfet et de la Chambre régionale des comptes. L'utilisation des fonds publics est suivie précisément,
- le maire est l'ordonnateur, c'est-à-dire qu'il prescrit les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes). Toutefois, c'est le Trésor Public qui assure les paiements et les encaissements en se chargeant des poursuites en cas de non recouvrement.

## Comment est constitué le budget ?

Le budget présente deux sections : fonctionnement et investissement, en recettes et dépenses. La **section de fonctionnement** correspond à ce qui relève de la vie courante. Elle constitue la part la plus importante du budget. La **section d'investissement** concerne les achats importants et la valorisation du patrimoine. Elle incarne l'avenir. L'investissement à long terme justifie le recours à l'emprunt, étalé dans le temps. **Comme dans un ménage, recettes et dépenses doivent s'équilibrer.**

la baisse cumulée est de  
**- 268 627 €**  
 soit 34,41 %

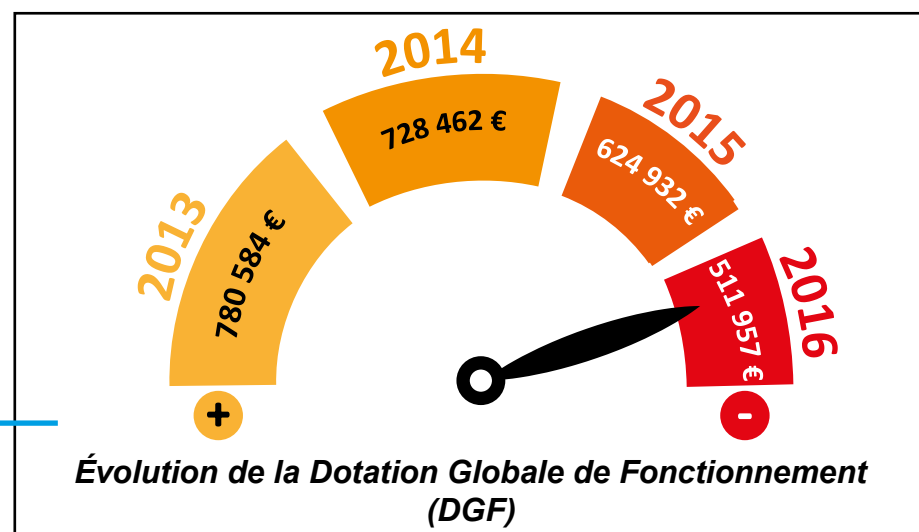
## Qu'en est-il du budget 2017 ?

**Le budget 2017 de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire a été présenté et voté au Conseil municipal du 4 avril dernier.**

Nous pourrions nous réjouir de ce budget 2017. Et nous aurions de bonnes raisons de le faire :

- engagement tenu de ne pas toucher aux taux d'imposition sur la part communale
- maintien voire hausse des subventions aux associations aux niveaux de 2015 et de 2016
- maintien voire baisse de la masse salariale, malgré les décisions qui s'imposent à nous en matière de reclassement catégoriel et de parcours professionnel ; tout en préservant la qualité du service aux citoyens
- effort d'investissement pour améliorer la vie quotidienne, la sécurité et l'attractivité de la commune

**... et ceci malgré une baisse drastique des dotations de l'État depuis trois ans.**



Mais ces efforts importants de la municipalité ne doivent pas masquer le « grignotage », au fil des années, de l'excédent de fonctionnement. La municipalité a depuis de nombreuses années fortement investi : multi-accueil, bibliothèque, centre-bourg, agence postale, espace jeunesse, sanitaires des Boulays, espace culturel. Ces investissements se sont faits en majorité grâce à l'autofinancement, c'est seulement en 2015 que la commune a emprunté afin de financer une partie de l'espace culturel.

Il est incontestable que ce « grignotage » a connu un coup d'accélérateur avec la transformation d'Angers Loire Métropole (ALM) en communauté urbaine. Le jeu des écritures comptables liées aux transferts de compétences à ALM impacte fortement l'équilibre entre les deux sections budgétaires. En effet, cette transformation a transféré des recettes initialement en fonctionnement vers l'investissement tout en attribuant à la commune une capacité d'investissement bien trop importante par rapport aux projets en cours ou à venir (avant 2020).

Cette capacité est financée en partie par une attribution de compensation négative que la commune doit verser à ALM (dépense de fonctionnement supplémentaire). **Donc au final, la section de fonctionnement s'est vue diminuée d'une recette mais augmentée d'une nouvelle dépense.**

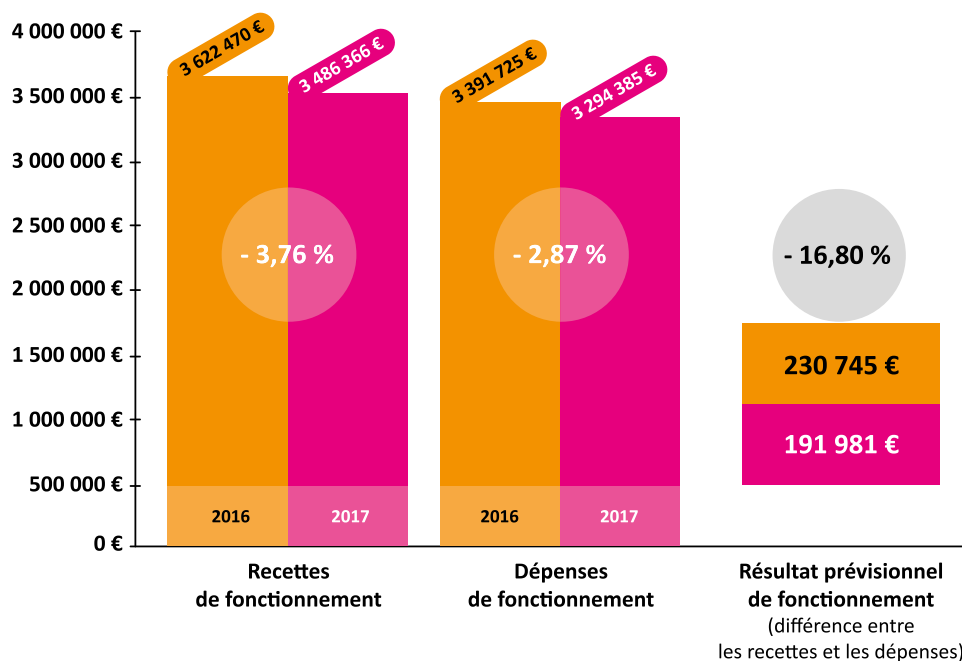
**Mieux qu'une multitude de chiffres pour expliquer ce phénomène, un seul peut être cité :**

**309 177 €**

c'est le montant du transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement suite à la transformation d'Angers Loire Métropole.

## Comparatif 2016 - 2017 en fonctionnement

(Budget principal - à population constante - 3 776 habitants)

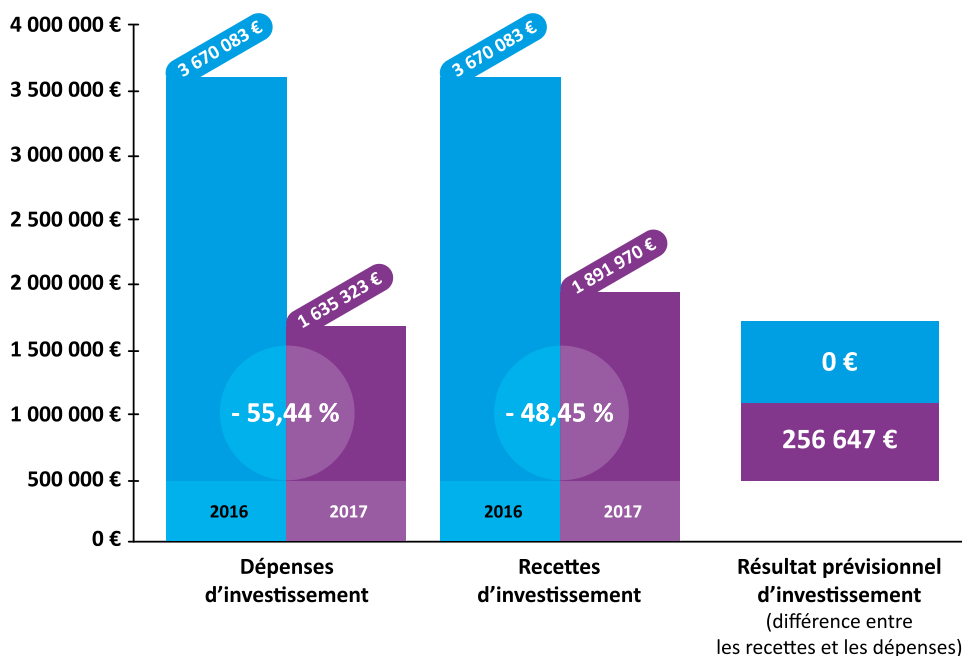


Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 817,34 €/habitant en 2017 contre 896,21 € en 2016, soit une diminution de - **8,80 %**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 815,43 €/habitant en 2017 contre 848,29 € en 2016, soit une diminution de - **3,87 %**

## Comparatif 2016 - 2017 en investissement

(Budget principal - à population constante - 3 776 habitants)



Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 189,69 €/habitant en 2017 contre 296,34 € en 2016, soit une diminution de - **35,99 %**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 388,77 €/habitant en 2017 contre 900,43 € en 2016, soit une diminution de - **56,90 %**

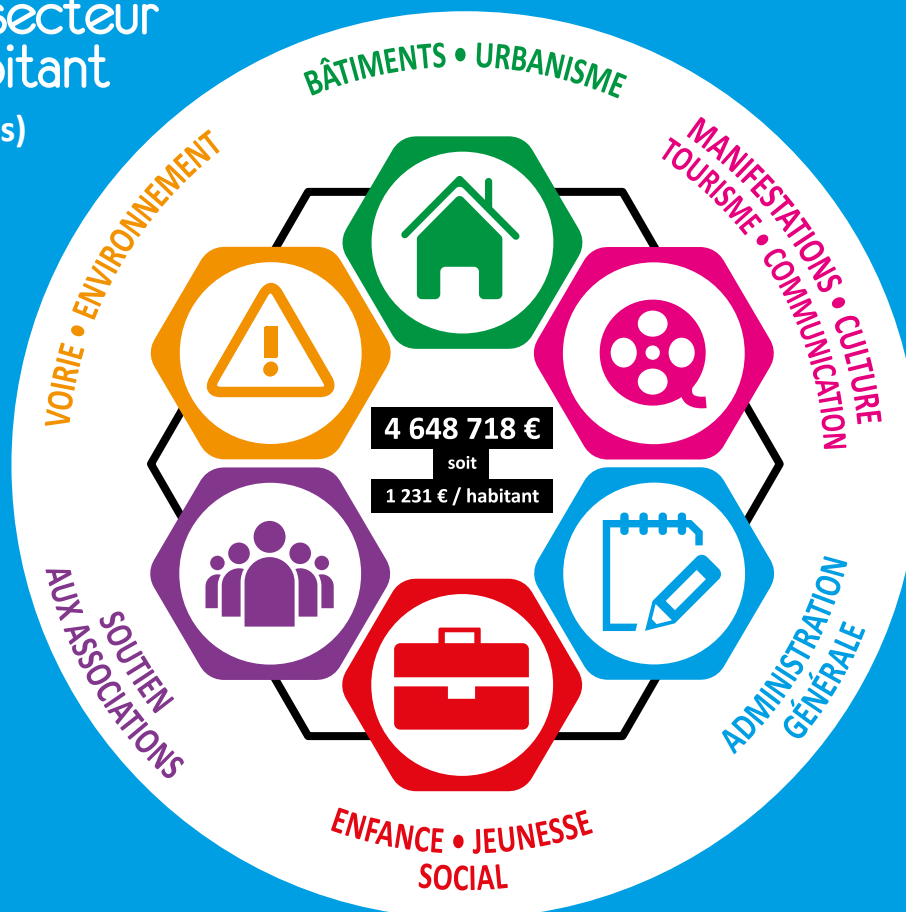
### RÉSULTATS PRÉVISIONNELS

BP 2016 = 230 745 €  
BP 2017 = 448 628 €

Après l'exécution du budget pour 2016, le résultat définitif est de **1 349 676 €** dont **392 062 €** pour la section de fonctionnement et **957 614 €** pour la section d'investissement.

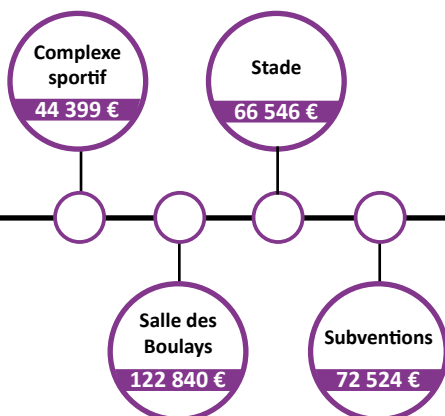
# Coût par secteur et par habitant

(3 776 habitants)



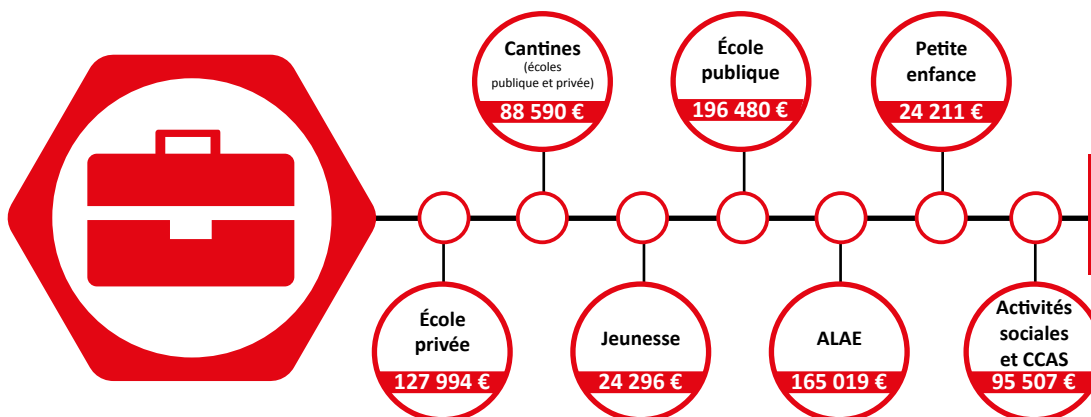
## SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

**306 309 €**  
soit 81,12 € / habitant



## ENFANCE • JEUNESSE SOCIAL

**722 097 €**  
soit 191,23 € / habitant



**BÂTIMENTS  
URBANISME****2 236 173 €**  
soit 592,21 € / habitant

Urbanisme

25 217 €

Bâtiments  
communaux

2 210 956 €

**VOIRIE  
ENVIRONNEMENT****567 464 €**  
soit 150,28 € / habitant

Environnement

7 568 €

Voirie  
fontaine

152 457 €

Espaces  
verts

353 206 €

Éclairage  
public

54 233 €

**MANIFESTATIONS • CULTURE  
TOURISME • COMMUNICATION****191 186 €**  
soit 50,63 € / habitantSalle des  
Aralias,  
la Postière

8 272 €

Camping

47 036 €

Manifestations  
culturelles

56 230 €

Tourisme

5 257 €

Communication

74 391 €

**ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE****625 489 €**  
soit 165,65 € / habitant

Police

26 739 €

Indemnités

113 190 €

Cimetière

36 668 €

Marché  
hebdomadaire

6 555 €

Administration  
Générale

442 337 €



Les montants indiqués correspondent à la somme restant à la charge de la commune après déduction des recettes et subventions, toutes charges comprises - fonctionnement et investissement.

Données chiffrées du compte administratif 2016 de la commune et du CCAS, à l'exclusion du budget annexe de la Résidence Les 3 Moulins.